



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS D'ETE 2025 ET 2026 POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT 3 : STAGE LINGUISTIQUE (DECOUVERTE ET PRATIQUE DE LA LANGUE ANGLAISE), ROYAUME-UNI/IRLANDE (13/17 ANS), PASSE AVEC L'ASSOCIATION REGARDS

**DÉCISION N° DM-25-102
EN DATE DU 15 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-402 du 03 décembre 2024 de signer le marché relatif à l'organisation de séjours d'été 2025 et 2026 pour les enfants et les adolescents Vincennois (lot n°3) avec l'ASSOCIATION REGARDS (notifié le 17/12/2024) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 avril 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de modifier la date initiale du séjour prévu du 09 au 22 juillet 2025, par la date du 10 au 23 juillet 2025, afin de permettre à tout le groupe de prendre le même vol et voyager ensemble ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'ASSOCIATION REGARDS, sise, 165 avenue Henri Ginoux - 92120 Montrouge, représentée par Mme Suzanne GUERIF, Présidente, l'acte modificatif n°1 du marché relatif à l'organisation de séjours d'été 2025-2026 pour les enfants et adolescents vincennois - Lot n°3 Stage linguistique (découverte et pratique de la langue anglaise), Royaume-Uni/Irlande (13/17 ans).

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public. Les autres clauses et conditions initiales du marché restent inchangées.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250415-Imc1H13031H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/04/2025
Date de Publication : 15/04/2025